

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS**

**Année 2024**

**Décision du 26 mars 2024**

<b>03.2024-31</b>	<b>PATRIMOINE</b> <b>Marché à procédure adaptée « Travaux électriques pour passage de la fibre dans le cadre du réaménagement du bâtiment 6 rue Saint Nicolas à Clisson »</b>
-------------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**CONSIDERANT** le bâtiment situé 6 rue Saint Nicolas à Clisson comme propriété communautaire,

**CONSIDERANT** la vétusté du réseau courant faible existant et la nécessité de passer une nouvelle gaine entre le trottoir et le bâtiment pour la fibre,

**CONSIDERANT** l'offre de l'entreprise BC ELEC sise Rue de Caroil Z.A. de Recouvrance à GETIGNE (44190) pour ces travaux de câblage informatique et prises de courant du bâtiment concerné et que BC ELEC dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1** : de signer le devis avec la société BC ELEC, sise Rue de Caroil Z.A. de Recouvrance à GETIGNE (44190) pour les travaux de câblage informatique et prises de courant du bâtiment 6 rue Saint Nicolas à Clisson, pour un montant de 6 543,56 € HT, soit 7 852,27 € TTC.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »